

En présentiel, le 1^{er} décembre 2022

PROCES-VERBAL

Réunion du : 1^{er} décembre 2022

Objet : Conseil académique en formation plénière sur le campus de Marne-la-Vallée

Participants :

Président : M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Frédéric AQUILINA et de M. Éric CHARMES à partir de 18h),

Collège A, ayant voix délibérative :

Mme Marie Axelle GRANIE,
Mme Corine MAITTE ayant reçu 1 pouvoir (de M. Lionel DUTHEIL à partir de 17h30),
Mme Florence MERLEVÈDE présente jusqu'à 16h,
M. Pierre-Jean ARNOUX, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Alain BOUSCAYROL et de Mme Odile ABRAHAM à partir de 18h),
Mme Véronique BOUTEILLER,
M. Pascal UGHETTO présent à partir de 13h30 et jusqu'à 17h45 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Mélika BEN SALEM,
Mme Paola PELLEGRINI présente jusqu'à 17h40 et ayant reçu 1 pouvoir (de M. Olivier CALVET),
Mme Céline LÉONARD ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Paola PELLEGRINI à partir de 17h40 et de M. Pascal UGHETTO à partir de 17h45),
M. Jean-Christophe NOVELLI,
Mme Odile ABRAHAM, présente jusqu'à 18h et ayant reçu 1 pouvoir (de M. Malal KANE),
M. Nicolas HAUTIERE, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Éric ALONZO et de M. Emmanuel KEITA à partir de 17h05),
M. Majdi HOCHLAF, présent jusqu'à 17h50 et ayant reçu 1 pouvoir (de M. Bernard LATORRE),
Mme Armelle CHABOT ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Valérie RENAUDIN).

Collège B1, ayant voix délibérative :

Mme Emmanuel KEITA, présent jusqu'à 17h05,
Mme Faten BEN SLIMANE,
M. Matthieu DELAGE présent à partir de 13h39 et jusqu'à 17h42 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Claire HANCOCK),
M. Olivier BROSSARD présent jusqu'à 17h45,
M. Éric INCERTI ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Anne-Laure LOZANO et de M. Kheireddine REZIOUK),
Mme Anne-Sophie EVRARD présente jusqu'à 17h50 et ayant reçu 1 pouvoir (de M. Laurent LÉBOUC),
M. Gwendal SIMON présent jusqu'à 18h05 et ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Dimitri DENELEE et de M. Yoan PECHAUD),
Mme Florence ROUYER,
Mme Florence JACQUINOD.

Collège B2, ayant voix délibérative :

M. Lionel DUTHEIL présent jusqu'à 17h30,
Mme Inès DE DIEGO,

Mme Laurence VIGIER ayant reçu 1 pouvoir (de M. Olivier BROSSARD à partir de 17h45).

Collège C, ayant voix délibérative :

M. Fériel GOULAMHOUSSEN ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Camille DULOR et de M. Emmanuel CONSTANT),
M. Miguel ORTIZ,
Mme Myriam EVENNOU présente jusqu'à 17h50,
Mme Aline ALAUZET ayant reçu 1 pouvoir (de M. Guillaume ATGER à partir de 17h10),
M. Guillaume ATGER présent jusqu'à 17h10.

Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative :

Mme Enora LORCY, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Inès PASQUIER),
M. Dorian BARITEAU.

Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative :

M. Robin MANEVY suppléant.

Personnalités extérieures, ayant voix délibérative :

Mme Ariane ANGELIER, présente et ayant voix délibérative à partir de 13h18
M. Éric CHARMES présent jusqu'à 18h,
Mme Maria EKSTROM.

Représentante de personnel désignée par tirage au sort :

Mme Malika GRIM-YEFSAH.

Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative

Mme Valérie BAUDÈRE,
M. Philippe DEMANGE,
Mme Sandra VIÉ,
M. Frédéric MORET,
M. Venceslas BIRI,
M. Serge PIPERNO,
Mme Muriel JOUGLEUX,
Mme Isabelle NAVIZET,
M. Pascal ODOT,
Mme Agnès BAILLEUL,
Mme Gabriela ROZNIECKA.

Assistaient également à la séance :

Mme Véronique CEREZO,
Mme Sylvie CHEVRIER,

Rédacteur Ubiquus : Andy ANDRIAN

Ordre du jour

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- 1) Désignation des personnalités extérieures : examen des candidatures et élection (vote)
- 2) Compte-rendu du conseil académique du 29 septembre 2022 (vote)

II. GOUVERNANCE

- 3) Actualité générale de l'établissement (information)
- 4) Plan de sobriété énergétique (information)
- 5) Bilan des deux premières années de mandat des élu·es étudiant·es du CAC et du CA (information)

III. BUDGET / RH

- 6) Politique RH de l'établissement (information)
- 7) Campagnes emplois des personnels enseignants, chercheurs et enseignants chercheurs (vote)

IV. INTERNATIONAL

- 8) Attribution des crédits incitatifs internationaux : partenariats structurants et représentations dans des réseaux (avec mandats) (vote)

V. FORMATION

- 9) Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S1 2023 (vote)
- 10) Stages courts en formation continue créés en 2022-2023 (information)
- 11) Evolution de l'offre de formation 2023/2024 : demande d'ouverture d'un M1 Data Science et société numérique (D2SN) (vote)
- 12) Projet d'annuaire des formations, modalités de candidatures et capacités d'accueil 2023/2024 (avis)

VI. RECHERCHE

- 13) Bilan de l'animation scientifique passée et pistes pour l'avenir (information) (point reporté)
- 14) Proposition d'arbitrage sur la répartition des gratifications de stage à l'Université Gustave Eiffel (vote)
- 15) Désignation de directions d'ED : Mme Guillemette de LARQUIER à la direction de l'ED SESAM (avis)

VII. ESPACE INFORMATIF

- 16) Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : Bilans AIP financées au S1 2022 (information)
- 17) Tarifs Formation continue / Diplômes universitaires / Validation des acquis de l'expérience 2023/2024 (information)

Le quorum étant atteint avec 51 membres, 36 présents et 15 membres représentés, le président ouvre la séance à 13 heures 10 en remerciant l'ensemble des participants pour leur venue sur le campus de Champs-sur-Marne.

1. Désignation des personnalités extérieures : examen des candidatures et élection (vote)

Gilles ROUSSEL indique que **Madame Ariane ANGELIER** a émis une candidature pour être désignée membre du Conseil Académique en qualité de personnalité extérieure. Elle est actuellement directrice de la recherche, de l'innovation et de l'international du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Aujourd'hui, les membres sont invités à procéder à un vote dans le but d'accorder le statut de personnalité extérieure du conseil académique à Mme ANGELIER.

La proposition de nomination de Mme ANGELIER en qualité de personnalité extérieure du Conseil académique est adoptée à l'unanimité, soit 46 voix « pour » des membres présents et représentés.

Ariane ANGELIER rejoint le Cac. Elle se dit ravie d'intégrer le CAC. Avant son arrivée au sein du CEREMA, elle a principalement exercé dans le domaine de l'agronomie forestière. Elle a également travaillé pour le compte de l'INRA.

Gilles ROUSSEL remercie Mme ANGELIER pour sa participation à cette présente séance.

2. Compte-rendu du conseil académique du 29 septembre 2022 (vote)

Le compte-rendu du conseil académique du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité, soit 50 voix « pour » des membres présents et représentés.

3. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL annonce que l'université a obtenu un financement de 2,5 millions d'euros dans le cadre du projet AVID. Ce plan consiste à intégrer des éléments en lien avec la transition écologique dans les cursus universitaires de premier cycle proposés par l'établissement.

Il est à noter que l'université reste en attente de l'appel à projets « Pôles universitaires d'Innovation » relatif au soutien à l'innovation issue de nos laboratoires.

Par ailleurs, l'université n'a pas encore connaissance des résultats des projets déposés sur le développement de la formation continue et sur le renforcement de l'innovation en lien avec les deux PEPR « Villes » et « Mobilités » que l'université porte.

M. ROUSSEL poursuit en expliquant qu'il a récemment demandé à **Monsieur Pierre-Jean ARNOUX**, vice-président du CAC d'engager une réflexion sur l'éthique au sein de l'université dont notamment les interactions avec le CRPH.

Pierre-Jean ARNOUX précise que le CRPH correspond au comité de recherche sur les personnes humaines. Cette instance se réunit de façon mensuelle. L'idée est donc d'engager une réflexion au sein de l'université qui mobilisera également les membres de ce comité.

Gilles ROUSSEL conclut le point en indiquant que l'université Gustave Eiffel accueille actuellement 15 étudiants venant d'Ukraine. Parmi eux, neuf personnes possèdent la nationalité ukrainienne. Dans le même temps, l'université a accueilli une chercheuse ukrainienne dans le cadre du programme Pause et par ailleurs, l'accueil d'un chercheur de nationalité russe est en cours d'instruction.

4. Plan de sobriété énergétique

Philippe DEMANGE indique qu'en réponse à la demande gouvernementale, l'université Gustave Eiffel a rédigé une ébauche de plan de sobriété énergétique.

L'université avait déjà avancé sur ces sujets de sobriété, notamment avec l'exemple du bâtiment Copernic, qui a fait l'objet d'un investissement de 50 millions d'euros de travaux.

Grâce au plan de relance, l'université a également changé une façade du bâtiment Lavoisier et remplacé les convecteurs du campus de Lille. D'autres opérations d'amélioration de l'isolation et de la ventilation sont réalisées à Nantes et Lyon. A titre d'information, pour mesurer les enjeux, l'université Gustave Eiffel a affiché en 2022 3 millions d'euros d'électricité, 100 000 euros de carburant, 1 million d'euros de gaz et 105 000 euros d'eau. Précédemment, le campus de Marne-la-Vallée s'est raccordé au réseau de géothermie GéoMarne. Cette opération améliore les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre).

Sur la base du guide édité par le CEREMA, le plan de sobriété énergétique se décline en plusieurs leviers. A l'aide des laboratoires, un petit livret pourrait être remis aux collaborateurs afin de préciser les potentielles économies de chacun des leviers.

Le 1^{er} levier concerne le comportement humain et se fonde sur les retours d'expérience d'autres universités. Son objectif est d'organiser des campagnes de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et à la responsabilité comportementale.

Le 2^{ème} levier porte sur le parc immobilier. Pour rappel, la mise en place des GTC (Gestion Technique Centralisée) dans les différents bâtiments permet d'agir sur la régulation du chauffage, de la ventilation et de l'éclairage, de recueillir des données plus précises des consommations et de lancer des plans d'action. A cet égard, il serait utile de publier les consommations des bâtiments et en faire le suivi au fil des ans.

Le 3^{ème} levier, pour sa part, renvoie aux mesures générales annoncées par le gouvernement. Il consiste notamment à appliquer une température de 19 degrés dans les locaux. Au regard de la vétusté de ses installations, l'université peine à atteindre cet objectif. Dans ce cadre, les salariés sont invités à agir avec discernement sur les convecteurs mobiles.

Le 4^{ème} levier du plan se focalise sur l'amélioration des installations électriques. Il s'agit notamment de poursuivre le remplacement des luminaires par des éclairages à LED.

Le 5^{ème} levier est consacré aux usages informatiques. Nous avons également une expérience sur ce domaine, les ordinateurs en libre-service de certaines bibliothèques et salles informatiques sont automatiquement éteints en fin de journée; nous pourrions étendre cette pratique. L'usage d'imprimantes collectives sera prolongé, ainsi que la promotion de la suppression des fichiers informatiques non utilisés. Une autre mesure envisagée consiste à récupérer la chaleur évacuée par les serveurs pour l'utiliser dans le préchauffage des bâtiments et limiter l'usage de la climatisation en salle de serveurs. Par ailleurs, certains collaborateurs suggèrent de réinstaurer la prise de note au format papier pour les étudiants, en fonction des types d'enseignements pratiqués.

Le 6^{ème} levier se concentre sur la mobilité. Le ministère encourage le covoiturage, les moyens de transport collectif et le vélo. Certains campus ont d'ores et déjà progressé dans ce domaine. Dans le cadre des déplacements professionnels, le personnel sera incité à privilégier le train à l'avion et à limiter les déplacements, notamment lors des congrès. En matière d'achats, une démarche de responsabilisation a déjà été engagée afin que les choix de prestataires reposent sur des critères de développement durable.

Enfin, le 7^{ème} levier concerne les activités de recherche et de formation. Dans les mois à venir, chaque laboratoire devra établir la cartographie de son matériel et identifier des solutions d'économie d'énergie. Pour ce qui concerne l'enseignement, une autre piste consisterait à regrouper les collaborateurs présents le samedi dans un seul bâtiment.

En conclusion, le suivi du plan de sobriété énergétique sera assuré par un groupe de travail incluant notamment la DGS et les référents des DDRS. Ce groupe sera chargé de définir les indicateurs de suivi, de communiquer sur l'avancement du plan auprès des étudiants, des collaborateurs et des instances.

Anne-Sophie EVRARD fait savoir que le plan de sobriété a déjà été diffusé aux collaborateurs et a fait l'objet de nombreuses discussions. A son avis, ce plan ne semble pas digne d'un institut de recherche. Il comporte des pistes communes que chacun peut retrouver sur le site de l'ADEME. En outre, ce plan confond les notions de sobriété énergétique et d'économie. Il aurait été préférable de quantifier les dépenses énergétiques de chaque campus et

chaque bâtiment avant de déterminer des actions correctrices probantes.

Dans le cadre de gestion des logements particuliers, toute rénovation est précédée par un diagnostic énergétique. En outre, le raccordement au chauffage urbain peut être une piste intéressante lorsqu'il ne dépend pas du gaz. A Calluire, cette solution a été mise en œuvre pour l'ensemble des bâtiments administratifs. Par ailleurs, l'idée du retour à la prise de notes au format papier provoque un tollé chez les collaborateurs, car elle implique d'abattre des arbres.

Philippe DEMANGE explique que le plan de sobriété vise uniquement une économie de dépenses énergétiques de 10 % sur 2 ans. La DGS est entièrement disposée à collaborer avec les composantes de recherche pour définir les actions. Il est hors de question qu'elle supporte seule le plan.

Gilles ROUSSEL rappelle à cet égard qu'il a déjà été demandé aux composantes de recherche de communiquer leurs idées et leurs demandes.

Anne-Sophie EVRARD objecte qu'il est difficile d'explicitier la solution du raccordement au chauffage urbain à l'aide d'une simple boîte à idées.

Gilles ROUSSEL rappelle que Philippe DEMANGE est architecte de formation et a traité tous les sujets qu'il vient d'évoquer pendant de nombreuses années. La DGS a néanmoins souhaité s'appuyer sur les différents acteurs en les questionnant.

Anne-Sophie EVRARD souligne que la problématique réside dans le fait que la communication ne redescend pas toujours entièrement dans les composantes. Le sujet du plan de sobriété énergétique pourrait parfaitement faire l'objet d'un mail adressé directement à l'ensemble des agents de l'université, sans passer par les directeurs des composantes.

Gilles ROUSSEL considère qu'avec ce mode de fonctionnement, la DGS aurait pu être submergée de mails. Elle aurait alors peiné à établir le plan. La DGS a donc décidé de s'appuyer sur le relais que sont les directeurs des composantes.

Philippe DEMANGE ajoute que la DGS détient un nombre important de données. Celles-ci sont notamment issues des diagnostics thermiques, lesquels sont obligatoires. Le plan de sobriété énergétique prévoit que la direction de l'immobilier échange ces données. Par ailleurs, le décret tertiaire impose aux établissements de parvenir à 60 % d'économies à l'horizon de 2050. Pour cela, il convient nécessairement d'engager des investissements lourds. A cet égard, l'achat du bâtiment ESIEE a été effectué en application du décret tertiaire. Les contraintes budgétaires que ce décret impose sera une réelle difficulté financière démultipliées à la quarantaine de bâtiments de l'université Gustave Eiffel.

A titre d'exemple, la réfection de la façade du bâtiment Lavoisier représente un coût de 2 millions d'euros. En termes de gains énergétiques, dans la logique du calendrier des opérations, il est préférable de mettre en place une ventilation à double flux que de changer la façade.

Gilles ROUSSEL invite les membres du CAC à communiquer sur le plan et à inviter les directeurs à transmettre leurs propositions. L'avancement du plan de sobriété énergétique est l'affaire de chacun.

A ce titre, **Anne-Sophie EVRARD** estime que les informations relatives au plan devraient être publiées sur l'intranet. La communication pourrait également inclure des appels à propositions et faire l'objet d'une animation spécifique, dans la mesure où le sujet demeure crucial et renvoie à un certain nombre de disciplines de l'université. L'édition d'un bilan chiffré constituerait déjà un progrès.

Gilles ROUSSEL précise que certaines des pistes exposées par Philippe DEMANGE ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Cependant, il convient sans doute communiquer plus largement sur les actions engagées et les travaux.

Enora LORCY relève une certaine inadéquation entre le retour à la prise de note sur papier et la digitalisation de l'apprentissage. En outre, elle ne comprend pas pourquoi la directive consiste à baisser le chauffage de 2 degrés seulement pendant la nuit, et non pas à le stopper.

Philippe DEMANGE explique qu'une baisse trop importante des consignes de chauffage la nuit, à la remise en service du chauffage chaque matin conduirait à une hausse de la consommation énergétique.

Enora LORCY note que la mobilité hybride peut être positive mais qu'elle se heurte à la nécessité pour les étudiants

de se déplacer à l'international. Ce type de proposition émerge sans doute des composantes. En revanche, les étudiants n'ont reçu aucune information sur ce point.

Fériel GOULAMHOUSSEN regrette vivement qu'il soit demandé d'atteindre 10 % de réduction de sa consommation énergétique du jour au lendemain, alors que l'université aurait pu engager de nombreuses actions ces dernières années. En outre, la réinstauration de la prise de notes au format papier n'est pas adaptée au contexte actuel. Elle doit s'évaluer en fonction des modalités pédagogiques et émaner des étudiants et des enseignants.

En outre, **Fériel GOULAMHOUSSEN** s'étonne de l'absence de pistes de travail systémiques dans le plan. A cet égard, la source principale de consommation d'énergie réside dans le chauffage, et non pas les ordinateurs. De manière générale, les économies d'énergie passent probablement par le changement des comportements humains, mais également par l'isolation des bâtiments et le développement de la géothermie. Pour ces différentes raisons, les chargés de projet pourraient créer un schéma directeur dédié au développement durable.

Par ailleurs, le plan comprend des mesures qui semblent contradictoires. Par exemple, il prévoit de développer une offre payante de recharge des véhicules électriques du personnel et remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques. De même, il est prévu de remplacer les ordinateurs fixes par des PC portables. Or les batteries de ces PC portables se composent de matières extrêmement polluantes.

Fériel GOULAMHOUSSEN constate également que le document de présentation du plan de sobriété énergétique mentionne un projet de contacteurs à clés d'accès aux ascenseurs visant à limiter leur usage aux personnes en situation de handicap. Pour information, certains collaborateurs ne souhaitent pas déclarer leur handicap auprès de l'université. Cette partie du projet semble contraire aux valeurs d'inclusivité portée par l'établissement. Enfin, une piste parmi tant d'autres pourrait être d'afficher la consommation énergétique en temps réel ou en fin de journée. Le plan présenté ce jour constitue une première version à travailler avec tous.

Philippe DEMANGE confirme que chaque piste nécessite une réflexion approfondie. L'analyse du cycle de vie (ACV) doit par exemple être prise en considération dans le cadre du développement des véhicules électriques.

Inès DE DIEGO souhaite recueillir des précisions concernant les perspectives de raccordement des bâtiments à la géothermie. En tout état de cause, il est indispensable d'associer le Parlement Etudiant et les étudiants au plan de sobriété énergétique. Par ailleurs, le retour à la prise de notes sur papier doit être présenté au regard des enjeux du plan, sans quoi il sera perçu comme une injustice.

Gilles ROUSSEL confirme que certaines mesures du plan nécessitent une reformulation. Les membres du CAC ne doivent pas hésiter à inciter leurs collègues à transmettre leurs propositions à leur directeur de composante, car le plan de sobriété fera l'objet de modifications dans les prochains mois.

Plus généralement, la DGS continuera d'analyser les données récoltées en s'appuyant sur les chercheurs et en associant pleinement les étudiants à la démarche. Lors du déploiement du plan de sobriété, toutes les personnes présentes dans l'université se retrouveront dans l'obligation de fournir des efforts. A cet égard, tous les efforts seront utiles, qu'ils paraissent importants ou non.

Frédéric MORET fait savoir que 8 des 14 bâtiments de la cité Descartes sont déjà raccordés à la géothermie. En outre, plusieurs études récentes montrent que les étudiants ne maîtrisent pas la prise de notes sur ordinateur.

Par ailleurs, le plan de sobriété énergétique est issu d'une commande de l'Etat. Néanmoins, chacun sait que les mails généraux sont rarement consultés. La DGS relancera donc les directeurs de composantes afin de connaître les solutions proposées par les collaborateurs. Enfin, dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, la DGS créera une commission permanente avec plusieurs membres du CAC ou du CA.

Majdi HOCHLAF note que l'université ne prévoit pas de mesure de fermeture administrative, qui reporte la consommation énergétique vers les particuliers et s'enquiert des raisons de ce choix. Par ailleurs, il demande si l'ouverture des fenêtres et l'aération régulière des locaux restent obligatoires.

Gilles ROUSSEL comprend que certaines mesures imposées par le gouvernement semblent contradictoires. En outre, les récentes fermetures administratives ont seulement concerné le campus de Strasbourg, où le climat et l'état des bâtiments sont spécifiques.

Majdi HOCHLAF relève par ailleurs que l'obligation de l'utilisation d'imprimantes collectives se heurte à la nécessité d'édition de documents confidentiels.

Pascal UGHETTO comprend pourquoi le plan insiste sur la notion de « comportements ». Cependant, il convient d'employer un autre vocabulaire. De même, les boîtes à idées sont susceptibles d'engendrer de longs débats. La démarche générerait à faire naître des discussions autour des « usages ».

En sociologie des organisations, chacun sait qu'une partie des données chiffrées risque d'être utilisée pour stigmatiser des composantes, ce qui dégradera la qualité du dialogue. Une discussion véritablement utile doit permettre de comprendre pourquoi certains bâtiments affichent une meilleure performance énergétique, sans juger les « comportements ». De plus, l'université doit garantir une discussion continue sur la sobriété énergétique afin de tenir compte du renouvellement perpétuel de sa population.

Véronique BOUTEILLER signale que la question de la prise de notes au format papier ne doit pas stigmatiser les étudiants car elle concerne tout le personnel, y compris les membres du CAC. Elle renvoie également au type de mémoire de chacun. Certaines personnes possèdent une mémoire visuelle. Le plan doit effectivement cibler les usages plutôt que les comportements et les indicateurs comparatifs.

En conclusion, **Philippe DEMANGE** fait savoir que les Préfets ont construit des plans de délestage à mettre en œuvre en cas de défaut de production électrique. Les universités n'en font pas partie des établissements exemptés. La DGS travaille actuellement sur des scénarii afin que l'université puisse réagir à des délestages.

Lionel DUTHEIL souhaite savoir si l'établissement envisage encore de recruter un « *Energy Manager* ».

Philippe DEMANGE le confirme. Toutefois, la DGS se heurte à des difficultés de recrutement dans ce domaine. Dans l'attente d'une solution, elle a choisi de solliciter des sociétés externes spécialisées pour l'analyse des données de consommation énergétique.

5. Bilan des deux premières années de mandat des élus étudiant·es du CAC et du CA

Enora LORCY indique que la création de l'université Gustave Eiffel, les modifications calendaires et les changements imputables à la crise sanitaire ont significativement impacté le mandat des élus étudiants.

Elle poursuit en présentant les taux de participation affichés par les élus centraux lors des instances organisées sur la période 2021-2022 :

	2021-2022
PE	49,4 %
CA	62,5 %
CAC	57,1 %

Les taux de participation ont chuté de manière significative entre 2018 et 2022. Les responsables engageront des actions correctrices dans les prochains mois dans le but de pousser les représentants étudiants à participer davantage aux séances.

Depuis la rentrée universitaire de septembre 2022, les taux de présence restent relativement peu élevés. Pour rappel, les élus ont débuté leur mandat en 2020. Ces derniers estiment aujourd'hui que les mandats étudiants affichent une durée trop conséquente.

Le phénomène relatif au désengagement des étudiants élus gagne de l'ampleur. De ce fait, la vice-présidence étudiantes et étudiants a identifié plusieurs pistes de réflexion. Il est notamment proposé d'optimiser le système organisationnel des différentes instances, de former les représentants étudiants et de réduire la charge de travail.

En parallèle, il est important de noter qu'une partie des difficultés rencontrées ont été engendrées par le recrutement précoce des élus, par les réunions à distance et par la durée des mandats.

Armelle CHABOT remercie les élus étudiants pour leur implication. Pour autant, elle souligne que certains étudiants n'ont pas connaissance de l'existence du Parlement étudiant. Elle souhaite donc savoir si les représentants communiquent suffisamment et s'ils s'ouvrent réellement aux populations doctorantes.

Enora LORCY précise que les manquements communicationnels concernent surtout les campus situés en dehors de l'Île-de-France. Pour l'instant, les élus étudiants ne parviennent pas à trouver de solutions viables.

Armelle CHABOT a dernièrement demandé à la direction de communication de créer une page dédiée aux étudiants du campus de Nantes. Selon elle, le renforcement des outils de communication permettrait aux élus de consolider leur mandat.

Enora LORCY abonde dans ce sens. Elle précise que le Parlement étudiant a récemment déployé un site Internet à vocation informationnelle. Néanmoins, ce projet n'a pas engendré d'améliorations.

Elle indique par la suite que les élus étudiants accordent une importance particulière aux populations doctorantes. Elle précise que, depuis plusieurs mois, un doctorant issu du campus de Nantes siège au sein du Conseil académique.

Armelle CHABOT n'avait pas connaissance de cette information.

Inès DE DIEGO souhaite savoir si les élus ont effectué des études centrées sur le niveau de prise en considération de la parole des représentants étudiants.

Enora LORCY répond par la négative. Elle spécifie toutefois que des temps d'échange axés sur ce sujet ont récemment eu lieu. Au cours de ces réunions collectives, les participants ont affirmé qu'ils rencontrent actuellement des difficultés pour trouver leur place. Ils ont ajouté que le manque de flexibilité et l'absence de formations spécifiques génèrent des problématiques supplémentaires. Enfin, les élus ont signalé qu'il existe souvent des interférences entre les séances du CAC et leurs cursus scolaires.

Fériel GOULAMHOUSSEN rappelle que par le passé, l'établissement réunissait fréquemment les délégués de proximité. Ces sessions donnaient la possibilité aux étudiants de s'investir réellement dans la vie universitaire. Par ailleurs, le vice-président étudiant de l'établissement parvenait à nouer des liens avec les élus étudiants.

Gilles ROUSSEL explique que des réunions centrées sur la vie étudiante et sur l'accueil des délégués de proximité ont déjà lieu.

Enora LORCY rappelle que les délégués de proximité sont élus entre octobre et novembre. Le réseau d'information géré par les élus étudiants ne peut donc pas être déployé au moment de la rentrée universitaire du mois de septembre.

Pascal UGHETTO observe que de nombreux facteurs de difficultés viennent se mélanger.

De manière actuelle, les membres de l'université veulent principalement évoluer dans un environnement basé sur le principe de démocratie continue. Il propose donc aux élus de mobiliser les étudiants en licence Sociologique dans l'optique de réaliser une enquête auprès des publics concernés.

Enora LORCY confirme que ce diagnostic relève d'un intérêt certain. Néanmoins, elle fait remarquer que le phénomène de désengagement des élus étudiants touche la plupart des universités françaises.

Pascal UGHETTO invite tout de même les élus à réaliser un diagnostic externe. Il suggère aussi aux représentants d'identifier les contraintes qui viennent accélérer le phénomène de désengagement.

Enora LORCY indique qu'il demeure impératif de susciter la motivation des étudiants. En 2018, les nouveaux élus avaient notamment réussi à instaurer une nouvelle dynamique. A l'avenir, de nouvelles actions seront à mener afin que les futurs représentants continuent à s'impliquer dans les instances de l'université.

Isabelle NAVIZET pense qu'il est primordial de réduire la durée des mandats étudiants. En outre, elle propose de rattacher deux suppléants à un titulaire. Cet ajustement renforcerait la diversité au sein de la population des élus. Dans le même temps, les relais seront constamment assurés en cas d'absence.

Enora LORCY rappelle que le Parlement étudiant fait l'objet de renouvellements semestriels. Ces turnovers fréquents ne donnent pas la possibilité aux personnes siégeant dans cette instance d'agir de façon concrète.

6. Politique RH de l'établissement

En préambule, **Frédéric MORET** précise que la campagne d'emplois 2023 des enseignants, des chercheurs et des enseignants-chercheurs, qui ne couvre pas l'intégralité de la politique RH, s'inscrit dans la continuité de celle de 2022. Elle est quoi qu'il en soit subordonnée au vote du budget par le CA. Elle vise à valider les recrutements en CDI et CDD et constitue l'occasion de mettre en œuvre des projets liés à de nouvelles activités, aux changements d'organisation, aux promotions, à l'accompagnement des carrières et à la stabilisation du personnel. Il s'agit plus globalement d'un moment de programmation de la politique RH qui n'épuise pas toutes les solutions de recrutement. En effet, le recrutement s'effectue en parallèle au regard des impondérables de vacance de postes clés et de mobilités externes, ainsi qu'en application de décisions antérieures.

La campagne d'emplois est également un moment de dialogue entre la direction, les composantes et les services. L'expression des besoins est réalisée selon un calendrier harmonisé au sein de l'université par les directions des composantes. Celles-ci sont chargées de prioriser et de justifier leurs demandes. En outre, la phase d'instruction des demandes se déroule en lien avec la construction du budget. Les arbitrages sont ensuite soumis au comité technique. Les emplois sont ensuite soumis au vote du CAC. Le vote du budget par le CA marque enfin le démarrage de la campagne.

Cette dernière couvre tous les corps des filières administratives en lien avec la triple tutelle de l'université. Ses contraintes résident dans la soutenabilité financière des recrutements, dans le respect du plafond d'emplois autorisé par l'Etat, qui n'a pas évolué, et dans le risque de rigidification de la masse salariale.

Dans ce cadre, les différents types de besoins sont classifiés : demande de création de postes, demande de republication de postes, demande de transformation de postes vacants ou susceptibles de l'être avec la modification du profil, du corps ou du niveau de classification, demande de changement de corps, demande de concours sur poste occupé, demande de promotion, etc. Ces types de demandes induisent divers impacts sur le budget et le plafond d'emplois.

Par ailleurs, la généralisation du système d'information RenoRH à toute l'université en 2023, en remplacement du système « I », devrait déboucher sur une meilleure compréhension des besoins et des demandes. Le nouveau système d'expression des demandes envisagé pour la campagne de 2024 apportera également des évolutions.

- **Fonctions support et soutien**

Frédéric MORET fait savoir que la DRH a reçu 124 demandes de postes des fonctions support (DGS et gouvernance). Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- 55 créations ;
- 23 republications ;
- 14 transformations ;
- 22 concours sur postes occupés ;
- 10 CDI ;

En parallèle, les demandes d'ITA et de BIATSS relatives aux fonctions soutien sont au nombre de 26, dont 15 créations, 9 republications et 2 transformations. A l'issue du processus d'arbitrage hors financement, la direction de l'université a retenu 69 requêtes en fonctions support et 11 demandes en fonctions soutien. Un certain nombre de demandes concernent la transformation de CDD en CDI de personnes qui travaillent dans l'université depuis un certain nombre d'années, dont des infirmières et psychologues. D'autres demandes de transformation émanent de la direction immobilière et de la logistique et visent à rapprocher les référents des bâtiments des usagers. Au niveau de la gouvernance, il est demandé de transformer le poste d'un collaborateur de catégorie A qui rejoindra un nouveau poste en un poste de catégorie B.

L'effort budgétaire majeur vise quoi qu'il en soit les créations des postes. De nombreuses demandes de création de postes se rapportent à la nouvelle direction générale de l'informatique et du numérique et renvoient aux demandes des 2022. En effet, il existe un réel problème de recrutement dans les métiers concernés. Des demandes ont également pour objectif le renforcement de l'agence comptable. Enfin, la campagne prévoit des ouvertures de concours ITA pour des missions précises au sein des différents campus et des ouvertures de concours ITRF pour des postes génériques.

Pour ce qui concerne les fonctions soutien, les demandes renvoient principalement aux composantes de formation et de recherche. Les arbitrages sont effectués en fonction des remontées des départements, concernant : 4 postes d'ingénieurs de recherche, 3 postes d'ingénieurs d'études et 2 techniciens supérieurs.

- **Emplois non pérennes sur financement Isite**

Frédéric MORET rappelle que la présidence a proposé aux composantes de demander la création d'emplois de renfort ponctuel financé par le biais d'Isite. S'agissant des fonctions support et soutien, les personnes recrutées grâce à ce dispositif apporteront leur aide à l'agence comptable et à la scolarité (développement de Pégase), anticiperont des départs en retraite sous la forme de tuilages et participeront à la mission développement durable.

Parallèlement, les composantes de recherche et de formation ont communiqué une liste d'emplois non pérennes liés aux fonctions supports, aux fonctions soutiens, à la recherche et à l'enseignement. En pratique, l'université a décidé d'ouvrir environ 20 postes. Pour précision, le budget Isite n'a pas été consommé dans son intégralité.

- **Bilan des promotions internes et concours 2021 et 2022**

Frédéric MORET rappelle que la voie temporaire d'accès de la promotion interne a déjà été ouverte aux professeurs des universités en 2021 et 2022, et ce, dans 5 sections. L'université a enregistré 12 dossiers de candidatures. Par la suite, les commissions chargées de statuer sur ces dossiers ont auditionné 11 candidats (2 femmes et 9 hommes). Le Président de l'université prononcera sa décision dans les 10 prochains jours.

Par ailleurs, 23 personnes ont été auditionnées aux concours CR organisés en 2022. A l'issue des auditions, l'établissement a recruté 7 personnes (4 femmes et 3 hommes). En parallèle, les 5 concours de DR de 2022 ont été fructueux (5 hommes).

S'agissant des 7 concours de MCF, l'université a reçu 104 candidatures. En résultat, 25 personnes ont été auditionnées et les 7 postes ont été pourvus (3 femmes et 4 hommes). Les 4 concours de PR ouverts ont été fructueux et attribués à 4 femmes.

Enfin, le concours CPJ a comptabilisé 2 candidats. Une seule personne a été auditionnée et recrutée.

Paola PELLEGRINI s'étonne du faible nombre de candidats au concours CPJ.

Gilles ROUSSEL précise que les candidats potentiels n'ont probablement pas connaissance de ce nouveau mode de recrutement. La situation dépend des profils recherchés et des disciplines concernées.

Frédéric MORET confirme que le vivier de HDR est parfois limité dans certaines disciplines.

Il annonce en outre que les 10 concours ESD de 2022 ont généré 7 recrutements. Trois postes n'ont donc pu être pourvus, notamment en raison de l'inadéquation des profils de certains candidats et de veto opposés par des rectorats. Les 6 concours ESIEE ont quant à eux donné lieu à 4 recrutements (1 femme et 3 hommes). L'impossibilité de créer des postes de fonctionnaires rend ces emplois moins attractifs.

Pour ce qui concerne les promotions internes de 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur a choisi d'octroyer 2 ouvertures de postes de PR et 2 ouvertures additionnelles au titre de 2024. Les sections concernées par cette mesure seront prochainement connues. L'université attend la publication d'un décret modificatif pour cette voie temporaire d'accès. Pour 2023, il sera proposé au CA de ne pas retenir les sections déjà pourvues en 2021 et 2022 et de cibler les sections dont le ratio de MC et de professeurs s'avère défavorable.

Il est à noter que le ministère a communiqué la même liste de préconisations qu'en 2021, sans tenir compte des précédentes publications de postes. Il n'est donc pas certain que les propositions puissent être soumises au CA du 15 décembre.

Lionel DUTHEIL note que la direction souhaite prendre le temps d'arrêter ses décisions concernant le repyramidage. Il l'invite à communiquer l'échéance aux candidats, lesquels attendent vivement une réponse.

Gilles ROUSSEL fait savoir que la date butoir est fixée au 12 décembre. Les décisions seront probablement arrêtées avant cette date.

Lionel DUTHEIL insiste sur la nécessité de communiquer l'échéance auprès des personnes concernées.

Gilles ROUSSEL le note.

Lionel DUTHEIL souligne en outre que 3 commissions ad hoc pour des recrutements d'ESD ont été validées la veille dans le cadre du CAC restreint.

Frédéric MORET le confirme. L'objectif est de procéder au remplacement le plus tôt possible. Deux postes n'ont pas pu être pourvus en 2021 (Espagnol et Histoire). Le dernier poste concerne l'IUT et l'Anglais. Or les nouvelles

maquettes des BUT viennent diminuer le besoin en Anglais et augmenter le besoin dans d'autres disciplines. La composante a donc souhaité modifier le profil du poste, ce qui doit être soumis au CAC.

Lionel DUTHEIL signale par ailleurs que la préconisation de la liste de repyramidage est identique à celle de 2021.

Gilles ROUSSEL explique que cette liste s'applique au niveau national.

Lionel DUTHEIL observe également que le nombre de candidats exposés précédemment concernant les postes d'ITA et de BIATSS est supérieur au chiffre mentionné dans le document en ligne.

Frédéric MORET indique que l'erreur a été corrigée dans le document en ligne.

Gwendal SIMON rappelle pour sa part que l'université a précédemment souhaité faire un « pas de côté » par rapport à la recommandation du ministère concernant le poste de professeur de chaire junior et a envisagé de nommer un maître de conférence disponible et déjà actif à l'UGE. Il demande quel type de profil sera retenu.

Gilles ROUSSEL croit savoir qu'il s'agit d'une personne en postdoctorat à l'étranger depuis un certain temps et non pas un maître de conférence en poste à l'université.

Gwendal SIMON s'enquiert du calendrier du concours CPJ.

Gilles ROUSSEL répond que l'université a communiqué ses demandes au titre de 3 années. La demande est de 1 DR et 3 PR par an. Il a été demandé que 1 DR soit financé par le MESRI, que 2 postes de PR soient affectés à SHS 1 et Sciences et Technologies et qu'un 3^{ème} poste de PR soit affecté aux Ecoles.

Fériel GOULAMHOUSSEN tient à souligner la qualité du travail effectué par les services mobilisés dans la gestion de la campagne d'emplois. Il souhaite savoir si la politique RH de l'université repose toujours sur le principe des « grands équilibres » d'effectif entre les disciplines. A cet égard, il demande que ces grands équilibres soient exposés à la fin 2023.

Frédéric MORET répond que ce sujet s'étudie dans le cadre du bilan social et sur le long terme. En tout état de cause, chaque campagne d'emplois constitue la résultante de nombreux événements particuliers et « d'effets d'aubaine ».

Gilles ROUSSEL ajoute que l'université s'efforce de conserver un point d'équilibre et de stabiliser l'effectif. La question se pose davantage lorsque l'effectif diminue.

Frédéric MORET précise que la question de l'équilibre d'affectation géographique dans les différents campus est aussi intéressante. A cet égard, la généralisation de RenoIRH offrira à l'établissement la possibilité d'actualiser l'ensemble des données disponibles et d'identifier les déséquilibres éventuels. La cartographie sera établie au printemps 2023.

Anne-Sophie EVRARD souhaite savoir qui débat des arbitrages relatifs aux postes d'ITA et de BIATSS. Elle dénombre 156 demandes formulées par la DGS, par la présidence et par les composantes au titre des postes de fonctions administratives et financières, contre 27 demandes de postes de recherche et d'enseignement. Elle s'étonne vivement de ce déséquilibre, dans la mesure où l'UGE est avant tout un établissement de recherche et d'enseignement.

Frédéric MORET explique que la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois transmise aux composantes leur a demandé de rester raisonnables dans leurs demandes. En outre, les mobilités sont nettement moins nombreuses dans les laboratoires que dans des fonctions comme l'agence comptable et l'informatique. En d'autres termes, les créations de postes s'avèrent plus nombreuses dans les services qui connaissent le turnover le plus élevé.

Anne-Sophie EVRARD signale qu'il est demandé aux composantes de recherche d'interclasser les postes de chercheurs et d'ITA de recherche, ce qui limite le nombre de postes de chercheurs demandés dans les départements. D'ailleurs, l'interclassement pourrait être examiné en même temps que la campagne d'emplois de chercheurs.

Frédéric MORET note que, sur le plan réglementaire, le CAC doit seulement se prononcer sur une proposition d'emplois de chercheurs, d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Les arbitrages pour les BIATSS et ITA s'effectuent par la direction à l'issue de l'analyse de l'ensemble des demandes par la DGS et la DRH et au regard des priorités, en tenant compte de la réalité du terrain et des possibilités budgétaires. Pour 2024, il sera nécessaire de distinguer ce qui relève de l'activité scientifique, de la recherche, du soutien à la recherche et à la pédagogie et

de l'enseignement d'une part, et ce qui a trait aux fonctions support d'autre part. Il sera demandé de faire ce distinguo dans les demandes d'emploi.

Anne-Sophie EVRARD souhaite savoir si les prévisions de recrutements en CDI concernent également les composantes de recherche.

Frédéric MORET répond que la politique de l'université consiste principalement à privilégier des emplois publics.

Gilles ROUSSEL ajoute néanmoins que certaines situations particulières nécessitent une pérennisation des contrats. Cependant, la politique générale consiste à recruter des fonctionnaires à l'aide des subventions de service public. Les recrutements réalisés à l'aide des ressources propres, quant à eux, portent sur des postes de contractuels. Si ces ressources propres restent pérennes, les recrutements d'enseignants et d'enseignants-chercheurs sont menés en CDI. Un chantier doit d'ailleurs être lancé en janvier 2023 sur le suivi de carrière du personnel contractuel.

Inès DE DIEGO observe que la liste des postes prévus dans le cadre de la campagne 2023 ne comporte pas d'emplois de soutien centrés sur la formation.

Frédéric MORET explique que la Direction a reçu 1 seule demande de poste de soutien en formation. En outre, un concours d'assistant-ingénieur générique a été ouvert.

Pascal UGHETTO souhaite connaître les critères utilisés pour sélectionner les différentes demandes d'ATER dans les emplois non pérennes créés à l'aide du financement Isite.

Frédéric MORET indique que les demandes formulées dans les délais impartis ont été retenues, à l'exception d'une demande.

7. Campagnes emplois des personnels enseignants, chercheurs et enseignants chercheurs (vote)

Frédéric MORET, après avoir rappelé l'ensemble des demandes, présente les postes proposés par la présidence :

- EAVT : 2 MCF ;
- EIVP : 2 MCF-C ;
- ESIEE : 5 MFC-C et 3 ENS-C ;
- 5 DR développement durable ;
- 7 CR développement durable ;
- 6 PR, dont 1 au titre de l'article 46.3 ;
- Repyramidage LPR : 2 PR (2023) et 2 PR (2024) ;
- 12 MCF ;
- 6 ESD ;
- 1 passage en CDI ;
- 34 PAST, dont 1 création sur ressources propres et 1 passage à temps plein sur ressources propres.

Serge PIPERNO indique que les composantes de recherche seront informées de l'ensemble des concours ouvert qui les concernent. L'université s'efforce de prendre en compte les candidatures internes potentielles parmi les CR HDR pour construire la proposition globale d'ouverture de postes de DR2 aux concours. Dans tous les cas, un point crucial réside dans le contact entre les candidats ou candidates et le(s) laboratoire(s) d'accueil visé(s), devant permettre l'élaboration d'un projet scientifique. Par ailleurs, la liste des périmètres concernés par les 7 propositions d'ouverture de postes de CR se décline comme suit :

- Psychologie sociale pour le laboratoire AME-MODIS ;
- Science des données pour la ville pour le laboratoire COSYS-GRETTIA ;
- Sécurité et IA dans les nouveaux systèmes de transport guidé pour le laboratoire COSYS-ESTAS ;
- Géotechnique pour le laboratoire GERS-CG ;
- Modélisation systémique pour le laboratoire MAST-GPEM ;
- Déterminants territoriaux pour le laboratoire TS2-LMA ;
- Intelligence Artificielle appliquée à la mobilité des usagers des transports pour le laboratoire SATIE (TS2-COSYS).

S'agissant des DR, la proposition soumise au CAC consiste à ouvrir 5 postes aux concours sur la base de profils plus

larges U (2 postes en « mécanique » au sens large, 1 poste en mathématiques-informatique, 1 poste en économie et disciplines connexes, et 1 poste en psychologie-ergonomie).

Frédéric MORET présente ensuite les propositions de publications de postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants :

- 6 professeurs des universités ;
- 14 maîtres de conférences ;
- 7 enseignants-chercheurs contractuels ;
- 6 enseignants ;
- 4 enseignants contractuels ;
- l'intégralité des republications de postes de PAST vacants, création de 1 poste sur ressources propres l'IGM et passage à plein temps de 1 PAST à l'EIVP.

Gilles ROUSSEL salue le travail réalisé pour aboutir à la proposition soumise au CAC. Il fait également savoir que quelques erreurs concernant les demandes de postes se sont glissées dans les documents transmis en amont au conseil académique. Elles ont été corrigées dans le document projeté en séance. **Gilles ROUSSEL** tient à s'excuser pour ce désagrément, notamment auprès de la direction de la composante IFSA.

Paola PELLEGRINI demande si la totalité des postes prévus dans le cadre de la campagne à venir permettra à l'université de conserver un effectif stable.

Frédéric MORET le confirme. Cette campagne n'aboutira qu'à quelques créations d'emplois dans les fonctions support, sachant que le plafond d'emplois atteint son niveau de saturation.

Gilles ROUSSEL précise que l'établissement bénéficie d'une légère marge de manœuvre dans le calcul des emplois, en lien avec les différences de calcul entre les anciens établissements et leurs tutelles.

Paola PELLEGRINI ne comprend pas pourquoi la présidence prévoit de créer 2 postes de DR pour la 60^{ème} section CNU.

Serge PIPERNO rappelle que la 60^{ème} CNU englobe de très nombreuses disciplines et sous-disciplines.

Emmanuel KEITA signale que le laboratoire NAVIER avait émis une demande de CR. Cependant, la présidence propose uniquement d'ouvrir un poste de DR dans ce périmètre de « section 60 ».

Serge PIPERNO explique que les arbitrages relatifs aux CR s'effectuent en lien avec les départs survenant dans les différentes composantes. En outre, l'ouverture du poste de DR correspond à une évolution notable. En effet, le concours est élargi pour que le recrutement s'effectue dans le laboratoire NAVIER ou dans l'un des 5 départements et qu'il touche davantage de candidats.

Enora LORCY constate avec étonnement que le document de présentation ne mentionne pas les classements des propositions établis par les composantes.

Frédéric MORET indique que toutes les fiches de postes se trouvent sur le serveur et peuvent être consultées par les membres du CAC. Les priorités définies par les composantes y figurent également.

Enora LORCY s'interroge sur des différences entre les fiches de demandes de transformations de postes et les créations de postes envisagées par la présidence.

Frédéric MORET répond que, par exemple, lorsqu'une demande vise à remplacer un enseignant-chercheur non affilié à une composante de recherche, l'application considère la demande comme une création, et non une republication. Un travail de retraitement au cas par cas a permis d'assurer de l'exactitude des informations renseignées.

Enora LORCY en déduit que les membres du CAC doivent également effectuer ce travail pour retrouver les demandes qui sous-tendent les propositions.

Frédéric MORET note à cet égard que chaque poste recouvre l'histoire individuelle d'une personne ayant quitté l'université et qui est remplacée. En tout état de cause, les informations enregistrées dans le serveur correspondent aux demandes des composantes. Par le passé, les demandes étaient formulées par mail, parfois à la dernière minute avant le CA. La nouvelle application de gestion devrait simplifier le processus à l'avenir.

Majdi HOCHLAF s'enquiert des critères utilisés pour définir les propositions des postes à pourvoir. En outre, la loi permet à l'université de faire reposer 10 % de la campagne d'emplois sur l'article 46.3.

Frédéric MORET explique que la présidence a priorisé les republications de postes d'enseignants-chercheurs. En outre, le travail a été effectué en tenant compte de la nécessité de garantir les équilibres entre les composantes et les grands secteurs disciplinaires. Enfin, des ajustements ont été réalisés en lien avec les procédures de

repyramidage et l'article 46.3.

Serge PIPERNO ajoute que la présidence propose systématiquement de réaliser des transformations de postes dans les départements marqués par des vagues de départs.

Isabelle NAVIZET fait observer que la CNU 60 englobe un nombre plus large de laboratoires que celui qui est présenté. Elle demande dès lors pourquoi toutes les composantes de la CNU 60 ne sont pas visées par les propositions d'emplois.

Serge PIPERNO répond que les forces de l'université ont été prises en compte, ainsi que les départs de chercheurs, qui sont essentiellement enregistrés dans les composantes mentionnées dans le document de présentation.

Inès DE DIEGO souhaite recueillir des précisions concernant la publication des postes d'enseignants contractuels.

Frédéric MORET indique qu'il s'agit de postes publiés pour l'ESIEE, qui ne peuvent avoir un statut de fonctionnaire.

Florence JACQUINOD demande si le recrutement de MCF contractuels pourrait aboutir à l'intégration de personnes non qualifiées.

Frédéric MORET répond qu'aucune procédure formelle n'a été mise en place sur ce point. Pour l'ESIEE Paris et l'EIVP, la fiche de poste précise que la qualification par le CNU constitue un prérequis.

Gilles ROUSSEL considère qu'un travail reste quoi qu'il en soit à engager sur les emplois de contractuels, les profils attendus, le niveau de rémunération, etc.

Nicolas HAUTIERE constate que COSYS totalise 6 demandes de chercheurs, dont 5 demandes classées. Il souhaite savoir si le 6^{ème} poste renvoie à SATIE ou s'il s'agit d'un poste d'IDTPE qui n'apparaît pas dans les demandes initiales.

Serge PIPERNO indique que le profil de la personne concernée n'affiche pas un profil clair de carrière dans la recherche. En outre, le 6^{ème} poste ne correspond pas à SATIE.

Frédéric MORET effectuera la correction nécessaire dans le serveur.

Enora LORCY indique que le fait de présenter en séance les postes proposés pour la campagne de 2023, sans classement, pose un problème plus général pour les personnes chargées de la préparation de cette campagne. Ce mode de fonctionnement ne permet pas aux élus de jouer leur rôle de représentant en amont de la séance et de déterminer la manière d'utiliser les procurations à l'occasion du vote. Elle souhaite donc savoir s'il est possible de recueillir toutes les informations utiles avant les réunions du CAC.

Enora LORCY annonce que les élus étudiants émettront un vote défavorable dans le cadre de la consultation sur la campagne de 2023, car ils estiment qu'ils n'ont pas disposé d'informations suffisantes en amont de la présente séance.

Frédéric MORET rappelle que le conseil académique est décisionnaire pour la campagne d'emplois et l'ouverture des concours associés.

Lionel DUTHEIL l'entend. Cependant, si la campagne d'emplois, soit un moment majeur de l'université, est émaillée d'erreurs juridiques, elle peut également être pénalisée. Or le processus de construction de la campagne de 2023 a connu quelques atermoiements. Certes, ces derniers ont été traités. Toutefois, les documents afférents devraient être diffusés de manière homogène aux différentes instances. **Lionel DUTHEIL** ne nie pas le travail de fond réalisé par Frédéric MORET et ses équipes. Néanmoins se pose la question du calendrier du processus, qui semble trop restrictif pour une telle campagne. Il serait fort regrettable que l'ensemble de la campagne soit annulé par le recours juridique d'une seule personne.

En outre, dans la campagne d'emplois, apparaissent parfois les enseignants et enseignants-chercheurs, les CRDR et les titulaires de la fonction publique des postes de maîtres de conférences contractuels, et non pas certains postes d'enseignants-chercheurs contractuels de la campagne précédente ni ceux des professeurs des universités et chaires de professeurs juniors. La présidence a évoqué les propositions de 1 DR et 3 PR pour les 3 années à venir.

Serge PIPERNO explique qu'aucun retour n'a été recueilli vis-à-vis de ces demandes.

Lionel DUTHEIL le note. Ce mode de fonctionnement empêche néanmoins de savoir où l'université redéploie ses forces dans le cadre de sa campagne d'emplois.

Frédéric MORET souligne que les CPJ sont attribuées par le ministère avec l'ETP et la masse salariale correspondants. L'université ne dispose pas de ressources supplémentaires pour d'autres emplois.

Lionel DUTHEIL demande donc où se situent les postes d'enseignants contractuels du second degré.

Frédéric MORET répond que les propositions portent sur des CDD de 1 an. Les transformations de postes en CDI, pour leur part, traduisent un engagement budgétaire en termes d'ETP et d'emploi. Dans ce cadre, le financement de l'Isite permet de financer un certain nombre de CDD en 2023.

Gilles ROUSSEL assure que les retours relatifs aux CPJ seront présentés au CAC en temps utile.

Gilles ROUSSEL procède à la mise au vote.

La campagne d'emplois 2023 des personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs est approuvée à la majorité des votants, soit 39 « pour », 3 « abstentions » et 12 « contre » des membres présents et représentés.

La séance est suspendue entre 17 heures 05 et 17 heures 30.

8. Attribution des crédits incitatifs internationaux : partenariats structurants et représentations dans des réseaux (avec mandats) (vote)

Sylvie CHEVRIER annonce que l'enveloppe totale disponible au titre de l'année 2023 s'élève à 360 000 euros.

La Vice-présidence internationale propose d'attribuer un budget de 23 500 euros aux représentants présents dans les réseaux et les associations partenaires. Dans le même temps, les responsables suggèrent d'accorder une enveloppe de 6 000 euros pour les représentants agissant au sein de la VPI. Au total, ces deux populations bénéficieraient ainsi d'une somme de 29 500 euros.

En outre, il est à noter que les partenariats structurants ont émis de demandes budgétaires spécifiques durant l'exercice 2022. Suite à l'arbitrage réalisé par la CSI, la VPI propose de répondre favorablement aux requêtes des partenaires. Cela mènerait au versement d'une enveloppe de 130 100 euros. Si les analystes constatent en cours d'année que le budget ne sera pas utilisé dans son intégralité, les porteurs de projets devront procéder à une mutualisation.

Les propositions d'attribution des crédits incitatifs internationaux 2023 suivants :

- ***l'attribution de 23 500 euros aux représentants dans les réseaux et associations au sein des composantes et de 6 000 euros à des représentants au sein de la VPI, soit la somme de 29 500 euros,***
- ***l'attribution de 130 100 euros, dont 80 % de la dotation en début d'exercice à l'ensemble des partenariats structurants, représentant 11 renouvellements et 4 nouvelles demandes, soit la somme de 104 080 euros***

sont approuvées à l'unanimité, soit 54 « pour » des membres présents et représentés.

9. Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : demandes de financement AIP S1 2023 (vote)

Venceslas BIRI indique que l'enveloppe totale pour les AIP s'établit à 160 000 euros pour l'année 2023 (S1 et S2). Pour information, l'établissement a recensé 35 projets sur le S1 2023 pour un budget total demandé de 139 375,80 euros.

La commission spécialisée enseignement et professionnalisation (CSEP) a étudié l'ensemble des projets lors d'une réunion qui a eu lieu le 10 novembre dernier. La commission a décidé de financer intégralement 18 projets. En parallèle, six projets disposeront d'un financement partiel. Enfin, onze projets ne seront pas financés. L'enveloppe accordée au titre du premier semestre 2023 s'élève ainsi à 88 567,80 euros.

Dorian BARITAU souhaite savoir s'il sera nécessaire pour les porteurs de projet de présenter des devis.

Venceslas BIRI répond par la négative mais chaque projet doit faire l'objet d'un bilan pédagogique et financier.

Les propositions de financement des projets AIP du premier semestre de l'année 2023 s'élevant à 88 567,80 € sont approuvées à l'unanimité, soit 50 « pour » des membres présents et représentés.

10. Stages courts en formation continue créés en 2022-2023 (information)

Venceslas BIRI rappelle que les stages courts affichent une durée allant d'un à cinq jours. A date, l'université propose cinq cycles d'apprentissage de ce type.

En 2022, 16 personnes ont pris part au stage court « Analyse du cycle de vie ». Pour rappel, quatre personnes avaient participé à l'unique session tenue en 2021.

L'année 2022 a été marquée par l'annulation du stage « Objectif terre ». En parallèle, la première session du stage court « Tiers-lieux et Espaces communs » s'est déroulée avec deux participants. Pour information, le déploiement des stages « PowerDis » et « UrbanPrint » aura lieu en 2023.

11. Évolution de l'offre de formation 2023/2024 : demande d'ouverture d'un M1 Data Science et société numérique (D2SN) (vote)

Venceslas BIRI fait remarquer que le parcours « DATA Science et société numérique » existe déjà au niveau Master 2ème année dans la mention Sciences sociales.

La demande dernièrement reçue par la VP FIP consiste à mettre en place un parcours de Master 1ère année centrée sur cette même thématique. Il s'agirait d'une formation qui s'inscrirait notamment dans la continuité de la licence Sociologie, parcours « Sociétés et cultures numériques ».

La demande d'ouverture d'un Master1 Data Science et société numérique (D2SN) pour I » année universitaire 2023-2024 est approuvée à l'unanimité, soit 45 « pour » des membres présents et représentés.

12. Projet d'annuaire des formations, modalités de candidatures et capacités d'accueil 2023/2024 (avis)

Venceslas BIRI explique que l'annuaire des formations 2023/2024 reprend les principales évolutions de l'offre de formation 2023/2024, déjà validées ou en cours de validation à l'échelle de l'établissement. Le fichier présente également les capacités d'accueil pour la période 2023-2024. Pour précision, ces capacités pourraient être amenées à changer à l'issue du prochain Conseil d'administration.

Armelle CHABOT pense que la mention des cours en doctorat, dans l'annuaire, relèverait d'un intérêt. Cet ajustement montrerait aussi que le document s'adresse aux populations LMD.

Gilles ROUSSEL abonde dans ce sens.

Enora LORCY signale que les critères d'examen ne sont pas présentés dans les fichiers de présentation transmis en amont de la présente séance.

Venceslas BIRI précise que les membres du Conseil d'administration approuveront les critères d'examen des candidatures lors de leur prochaine réunion.

Les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2023/2024, telles que présentées, reçoivent un avis favorable à la majorité des votants, soit 40 « pour » et 4 « contre » des membres présents et représentés.

13. Bilan de l'animation scientifique passée et pistes pour l'avenir (point reporté)

Le traitement de ce point est reporté.

14. Proposition d'arbitrage sur la répartition des gratifications de stage à l'Université Gustave Eiffel (vote)

Serge PIPERNO indique que la commission spécialisée recherche et innovation (CSRI) a analysé les demandes de gratifications de stage 2023 émises par les laboratoires, ainsi que le bilan de leur utilisation en 2022.

La VPR s'entretiendra prochainement avec les laboratoires pour voir comment affiner leurs demandes et leur bilan d'utilisation. Pour rappel, le dispositif de dotation de gratifications ne peut financer que des stages de moins de six mois.

Il est proposé d'attribuer 563 gratifications pour l'exercice 2023. La CSRI a dû réduire très légèrement certaines enveloppes, le budget étant maintenu et le coût mensuel d'une gratification ayant augmenté. Dans le même temps, la CSRI a proposé de soutenir les laboratoires qui présentent habituellement un volume peu élevé de stages.

Armelle CHABOT se dit surprise par certains volumes de gratifications. Elle constate notamment que le laboratoire NAVIER dispose de quatre mois supplémentaires alors que sa situation n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Serge PIPERNO rappelle que la CSRI reste dans l'obligation de respecter son budget initial. Pour lui, il est primordial de soutenir les laboratoires qui affichent une activité peu élevée.

Véronique BOUTEILLER demande s'il est possible de connaître la différence entre les gratifications envisagées et les demandes initiales.

Serge PIPERNO confirme qu'il s'agit de données existantes. Il fait savoir que la CSRI a tenté d'agir avec équité en tenant compte des spécificités des différents laboratoires et de la réalité du terrain.

Pierre-Jean ARNOUX annonce que la fondation Gustave Eiffel lancera, dans les mois à venir, des appels axés sur les stages avec environnement, destinés aux Masters.

Faten BEN SLIMANE signale qu'il est particulièrement difficile de trouver des étudiants de M2 intéressés par des stages de recherche. Pour autant, l'université a la possibilité de proposer ces stages aux étudiants en M1.

Serge PIPERNO indique que l'université initiera des négociations dans les laboratoires concernés par cette problématique.

La proposition d'arbitrage sur la répartition 2023 des gratifications de stage à l'université Gustave Eiffel est approuvée à l'unanimité, soit 40 « pour » des membres présents et représentés.

15. Désignation de directions d'ED : Mme Guillemette De LARQUIER à la direction de l'ED SESAM (avis)

Serge PIPERNO rappelle que l'université Gustave Eiffel est accréditée pour délivrer le doctorat au sein de l'école doctorale SESAM. Mme De Larquier occupe le poste de directrice par intérim depuis le mois de janvier 2022. La délibération suivante vise à nommer cette personne à la fonction de directrice de l'école doctorale.

Le conseil académique a émis un avis favorable sur la proposition de nomination de Madame

Guillemette DE LARQUIER à la direction de l'ED Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (SESAM), soit 41 « pour » des membres présents et représentés.

16. Actions Incitatives en Pédagogie (AIP) : Bilans AIP financées au S1 2022 (information)

Les documents sont disponibles sur le cloud du CAC, dans la partie « Espace informatif ».

17. Tarifs Formation continue / Diplômes universitaires / Validation des acquis de l'expérience 2023/2024 (information)

Les documents sont disponibles sur le cloud du CAC, dans la partie « Espace informatif ».

L'ordre du jour étant épuisé, Gilles ROUSSEL lève la séance à 18 heures 30.

Le Président



Gilles ROUSSEL